

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 682

7 mars 2016

### SOMMAIRE

Artelux SA/SPF .....	32690	Konzept Peak .....	32716
Barogida S.A. ....	32690	La Cuisine S.A. ....	32719
Clareant EDL (Levered) II USD Feeder SCSp .....	32693	LB Management SA .....	32711
C. Phillipps S.à r.l. ....	32691	Lellinger S.à r.l. ....	32721
Doctena S.A. ....	32736	Mahalo S.à r.l. ....	32734
Fantini Finance S.A. ....	32694	Manufacture International S.A. ....	32733
Field Point PE V (Luxembourg) S.à r.l. ....	32692	M+A Participations S.à r.l. ....	32721
Greensboro Textile Administration S.C.S. ...	32695	Masterplan International S.A. ....	32731
Hansteen Billbrook S.à r.l. ....	32697	M+J Participations S.A. ....	32722
Hansteen Bremen S.à r.l. ....	32699	NET MERCHANT S.A., société de gestion de patrimoine familial - SPF .....	32730
Hansteen Gottmadingen S.à r.l. ....	32703	NH Finance S.A. ....	32736
Hansteen Pleidelsheim S.à r.l. ....	32701	Philureg S.A. ....	32729
Hansteen Soltau S.à r.l. ....	32704	PmG SD, PmG Secure Data S.à r.l. ....	32728
Hansteen Tegel S.à r.l. ....	32706	Proconcepta S.A. ....	32735
Havas Ré S.A. ....	32713	Quartil S.à r.l. ....	32726
Ierace Dechmann + Partners S.à r.l. ....	32708	Rock Ridge RE 10 .....	32723
Implant-Lux S.A. ....	32712	Rock Ridge RE 17 .....	32725
Index S.A. ....	32710	Rock Ridge RE 8 .....	32724
Infashion Sud, Sàrl .....	32714	Rock Ridge RE 9 .....	32724
Jenac S.C.A. ....	32715	SERVAIS Carlo Sàrl .....	32727
KBC Financial Indemnity Insurance .....	32717	Stibbe Properties Luxembourg .....	32727
Khulna Invest S.A. ....	32718		

**Artelux SA/SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 23.361.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le trente novembre

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

Immo Artelux, une société anonyme de droit belge, ayant son siège social à B-1050 Ixelles, avenue Louise 149 boîte 24, inscrite sous le numéro 0460.131.178 à la Banque-Carrefour des Entreprises.

ici représentée par Maître Pierre BERNA, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles en date du 10 septembre 2015

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

- que la société Artelux SA/SPF, société de gestion de patrimoine familial (la «Société»), ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 23361 a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 18 octobre 1985, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 344 du 25 novembre 1985.

- que le capital souscrit et libéré de la Société, s'élève à deux cent vingt-quatre mille euros (224.000.-EUR) divisé en neuf mille actions (9.000) actions sans désignation de valeur nominale;

- que la comparante déclare procéder en tant que seul propriétaire de toutes les actions à la dissolution anticipée de la Société;

- qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement sa situation financière;

- que la comparante déclare, en tant qu'actionnaire unique, reprendre tout l'actif de la Société et, pour le surplus, prendre à sa charge tout passif actuel, futur, éventuel, connu ou inconnu de la Société dissoute;

- que, partant, la liquidation de Artelux SA/SPF est à considérer comme faite et clôturée;

- que la comparante, donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire de la Société pour leur mandat exercé jusqu'à ce jour;

- qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actionnaires en présence du notaire.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la Société et la clôture de la liquidation.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, ancien siège de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, profession et domicile, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Honoraire: 119,35

Signé: Berna et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38645. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Référence de publication: 2015209608/44.

(150236480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

---

**Barogida S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3330 Crauthem, 16, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 171.688.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze,

le seize décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

Monsieur Ubaldo DRAGO, maître-électro-installateur, demeurant à L-3330 Crauthem, 16, rue du Fossé.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. - Que la société anonyme BAROGIDA S.A., avec siège social à L-3330 Crauthem, 16, rue du Fossé, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 171.688, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 septembre 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2605 du 19 octobre 2012.

II. - Que le capital de la société s'élève à trente-et-un mille Euros (EUR 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310.-), entièrement libérées.

III. - Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV. - Que le comparant déclare expressément que la société BAROGIDA S.A. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, le comparant déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société BAROGIDA S.A..

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, Monsieur Ubaldo DRAGO, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société BAROGIDA S.A. a été réglé et qu'il demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant elle est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, à l'administrateur-délégué et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-3330 Crauthem, 16, rue du Fossé;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions est à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: U. DRAGO, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11272. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 24 décembre 2015.

Référence de publication: 2015209743/46.

(150236660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

### **C. Phillipps S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6118 Junglinster, 7, rue de Godbrange.

R.C.S. Luxembourg B 97.833.

Im Jahre zwei tausend fünfzehn,  
den siebzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Jörg Erwin PHILLIPPS, Selbstständig, wohnhaft in D-54668 Erzen, Messeweg, 34.

Welcher Komparent, dem unterzeichneten Notar erklärt, dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung C. Phillipps S.à r.l. ist, mit Sitz in L-1415 Luxembourg, 3, rue de la Déportation, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 97.833 (NIN 2003 2423 346).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 23. Dezember 2003, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 97 vom 24. Januar 2004, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 7. November 2013, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 3145 vom 11. Dezember 2013.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-).

Dass aufgrund einer Anteilübertragung unter Privatschrift vom 26. Oktober 2015, welche Anteilübertragung, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Komparenten und dem amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage

beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden, die ein hundert (100) Anteile alle Herrn Jörg Erwin PHILLIPPS, vorgeannt, zugeteilt wurden.

Alsdann ersuchte der Komparent, den instrumentierenden Notar die nachfolgenden Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

*Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst aufgrund der vorgeannten Anteilübertragung Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), eingeteilt in ein hundert (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), alle zugeteilt Herrn Jörg Erwin PHILLIPPS, Selbstständig, wohnhaft in D-54668 Ernzen, Messeweg, 34.“.

*Zweiter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Luxemburg nach Junglinster zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 3 der Statuten abzuändern wie folgt:

" **Art. 3. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Junglinster.“.

*Dritter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-6118 Junglinster, 7, rue de Godbrange.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. E. PHILLIPPS, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11275. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 24. Dezember 2015.

Référence de publication: 2015209774/49.

(150236657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

**Field Point PE V (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.685.

Il résulte que la Société a pris acte en date du 23 décembre 2015:

- de la démission de Monsieur TSCHEPE Christoph en tant que gérant B de la Société avec effet au 23 décembre 2015;
- de la démission de Monsieur DOUGHERTY James en tant que gérant A de la Société avec effet au 23 décembre 2015;
- de la démission de Monsieur GOFFIN Julien en tant que gérant B de la Société avec effet au 23 décembre 2015;
- de la démission de Monsieur BUTT Nicholas Alec Geoffrey en tant que gérant A de la Société avec effet au 23 décembre 2015;

- de la démission de Monsieur BEISSEL Pierre en tant que gérant B de la Société avec effet au 23 décembre 2015

La Société a décidé également de nommer comme gérant unique:

- la Société Exequitive Partners S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367, en tant que gérant unique de la Société avec effet au 23 décembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Résultant des décisions susmentionnées, le gérant unique de la Société est:

- Exequitive Partners S.A.

Il est aussi notifié que:

- 500 parts sociales des 500 détenues par Field Point II S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 114791, ont été transférées à Exequitive Partners S.A., une société anonyme constituée et existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48,

Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée auprès du registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367.

Résultant des décisions susmentionnées les 500 parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- Exequitive Partners S.A. est l'associé unique de la Société à compter du 23 décembre 2015 et détient les 500 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Field Point PE V (Luxembourg) S. à r.l.

Exequitive Partners S.A.

Gérant unique

Référence de publication: 2015210271/36.

(150236273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

**Clareant EDL (Levered) II USD Feeder SCSp, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 200.992.

*Excerpt of the amended and restated limited partnership agreement (the "Amended Partnership Agreement") of the partnership executed on 16 december 2015*

**1. Partners who are jointly and severally liable.** Clareant EDL (Levered) II GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 51, avenue John. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 197.549 (the "General Partner").

**2. Name, Partnership's purpose and registered office.**

I. Name

"Clareant EDL (Levered) II USD Feeder SCSp", a special limited partnership (société en commandite spéciale).

II. Purpose

The Partnership has been formed for the purposes of investing all of its assets in Clareant European Direct Lending (Levered) Fund II (USD) SCSp (the "Underlying Partnership").

The Partnership may execute, deliver and perform all contracts, deeds or other undertakings and engage in all activities and transactions as may in the reasonable opinion of the General Partner be necessary or advisable in order to carry out the foregoing purpose.

III. Registered Office

51, avenue John. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

V. Financial Year

The financial year of the Partnership begins each year on the first (1<sup>st</sup>) of July and ends on the thirtieth (30<sup>th</sup>) of June of the following year, with the exception of the first fiscal year which began on the date on which the Partnership commenced (11 September 2015) and shall end on the thirtieth (30<sup>th</sup>) of June 2016.

**3. Designation of the manager and their signing authority.** The General Partner exercises ultimate authority over the Partnership and is responsible for all management decisions not falling within the responsibility of the alternative investment fund manager (the "AIFM") (BNY Mellon Fund Management (Luxembourg) S.A.), which tasks shall be performed under the overall supervision of the General Partner. The General Partner has the right to delegate its responsibilities under the Amended Partnership Agreement, including the responsibility of providing certain administrative and auditing services, to suitable parties that shall be compensated by the Partnership. The General Partner may also delegate any of its responsibilities with respect to any Parallel Partnerships (as defined in the Amended Partnership Agreement) under the terms of the Amended Partnership Agreement to the AIFM.

**4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends.** The Partnership commenced on 11 September 2015.

Subject to the provisions of the Amended Partnership Agreement (including, without limitation, any extension of the term of the Partnership pursuant to the Amended Partnership Agreement), the term of the Partnership shall continue until the date which is six years after the Final Closing Date (as defined in the Amended Partnership Agreement).

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

*Extrait du contrat social modifié et reformulé (le "contrat modifié") de la société conclu le 16 décembre 2015*

**1. Associés solidairement responsables.** Clareant EDL (Levered) II GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 51, Avenue John. F. Kennedy,

L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.549 (l'«Associé Commandité»).

## 2. Dénomination, objet social de la Société et siège social.

### I. Dénomination

“Clareant EDL (Levered) II USD Feeder SCSp”, une société en commandite spéciale.

### II. Objet social

La Société a été constituée dans le but d'investir l'ensemble de ses actifs dans Clareant European Direct Lending (Levered) Fund II (USD) SCSp (la «Société Sous-jacente»).

La Société peut exécuter, délivrer et conclure tout contrat, acte authentique ou autre obligation et s'engager dans toute activité ou transaction qui selon l'Associé Commandité paraissent nécessaires ou recommandées à la conduite de la réalisation de cet objet.

### IV. Siège social

51, Avenue John. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

### V. Exercice Social

L'exercice social de la Société commence chaque année au premier (1<sup>er</sup>) juillet et se termine au trente (30) juin de l'année suivante, à l'exception du premier exercice social qui a débuté à la date à laquelle la Société a été créée (11 septembre 2015) et se terminera le trente (30) juin 2016.

**3. Désignation du gérant et de son pouvoir de signature.** L'Associé Commandité aura l'autorité ultime sur la Société et est responsable de toutes les décisions de gestion qui ne relèvent pas de la responsabilité du gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs (AIFM), (BNY Mellon Fund Management (Luxembourg) S.A.), dont les missions doivent être effectuées sous la supervision générale de l'Associé Commandité. L'Associé Commandité a le droit de déléguer ses responsabilités conformément au Contrat Modifié, y compris la responsabilité de fournir certains services administratifs et d'audit, aux parties appropriées, qui doivent être indemnisées par la Société. L'Associé Commandité peut également déléguer à l'AIF ses responsabilités à l'égard des Sociétés Parallèles (comme défini le Contrat Modifié) selon les termes du Contrat Modifié.

**4. Date à laquelle la Société commence et date à laquelle elle se termine.** La Société a été créée le 11 septembre 2015.

Sous réserve des dispositions du Contrat Modifié (y compris, et sans limitation, toute prolongation de la durée de la Société en vertu du Contrat Social Modifié), la durée de la Société se poursuivra jusqu'à la date qui est de six ans après la Final Closing Date (comme défini le Contrat Modifié).

Référence de publication: 2015209788/76.

(150236652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

### **Fantini Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 47.188.

### DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le quinze décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### A COMPARU:

La société de droit italien FRATELLI FANTINI SPA, ayant son siège social à Via Michelangelo Buonarroti 4, I-28010 Pella, Code Fiscal: 00582310033,

ici représentée par Madame Sophie ERK, employée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme «FANTINI FINANCE S.A.», ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 47188,

a été constituée, suivant acte reçu, par le notaire instrumentant, en date du 14 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 280 de l'année 1994, page 13412,

II.- Que le capital social de la société anonyme «FANTINI FINANCE S.A.», prédésignée, s'élève actuellement à un million huit cent neuf mille cinq cents Euros (1.809.500.- EUR), représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de cinq cent dix-sept Euros (517,-EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la comparante est propriétaire de toutes les actions de la susdite société «FANTINI FINANCE S.A.».

IV.- Que l'activité de la société «FANTINI FINANCE S.A.» ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme «FANTINI FINANCE S.A.» est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1219 Luxembourg, 17, Rue Beaumont.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille deux cents euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie ERK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 décembre 2015. Relation GAC/2015/11405. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015210284/49.

(150235786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

#### **Greensboro Textile Administration S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 99.604.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

#### THERE APPEARED:

1) Galey & Lord LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at 7736 McCloud Road One Triad Center, Suite 300 Greensboro, N.C. 27409-9324 USA, and

2) Galey & Lord Industries, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at 7736 McCloud Road One Triad Center, Suite 300 Greensboro, N.C. 27409-9324 USA,

both here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster., 3, route de Luxembourg, by virtue of two (2) powers of attorney, delivered to him, which after being signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing parties declared and requested the notary to act:

I.- That the Luxembourg simplified limited partnership («société en commandite simple») "GREENSBORO TEXTILE ADMINISTRATION S.C.S.", with registered office at L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 99.604 was incorporated pursuant to a notarial on February 13, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 473, on May 5, 2004. The articles of incorporation of the Company have been amended to a notarial deed on February 13, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 473, on May 5, 2004, whose By-Laws have been amended several times and for the last time by a deed drawn up by Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on August 1<sup>st</sup>, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number October 7<sup>th</sup>, 2006.

II.- The subscribed unit capital of the Partnership is set at nine million five hundred two thousand five hundred United States Dollars (USD 9,502,500) represented by nine hundred fifty thousand two hundred fifty (950,250) units of ten United States Dollars (USD 10) each (the Units).

III.- That the appearing persons are the holders of all the Units of the prenamed company.

IV.- That the appearing parties has decided to dissolve and to liquidate the company "GREENSBORO TEXTILE ADMINISTRATION S.C.S., which has discontinued all activities.

V.- That the appearing parties declare that they have settled each and all liabilities of the company.

VI.- That it is witnessed that the appearing parties are vested with all the assets of the company and that the appearing parties will guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the company "GREENSBORO TEXTILE ADMINISTRATION S.C.S." is to be construed as definitely terminated and liquidated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the General Partner of the Partnership for the performance of its assignment.

IX.- That it never has been proceeded to the material issuing of the Units of the company.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at the former registered office of the company.

#### *Expenses*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at

For the purposes of the registration the amount of the capital is evaluated at EUR 1,800.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned appearers signed with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### NT COMPARU:

1.- Galey & Lord, LLC, une société de droit de l'Etat du Delaware, avec siège social à 7736 McCloud Road One Triad Center, Suite 300 Greensboro, N.C. 27409-9324 USA,

2.- Galey & Lord Industries, LLC, une société de droit de l'Etat du Delaware, avec siège social à 7736 McCloud Road One Triad Center, Suite 300 Greensboro, N.C. 27409-9324 USA,

Ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations lui délivrées, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

I.- Que la société en commandite simple "GREENSBORO TEXTILE ADMINISTRATION S.C.S.", ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.604 a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 473 le 5 mai 2004, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 1<sup>er</sup> août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1887 du 7 octobre 2006.

II.- Le capital souscrit de la SCS est fixé à un montant de neuf millions cinq cent deux mille cinq cents dollars des Etats-Unis (USD 9.502.500) divisé en neuf cent cinquante mille deux cent cinquante (950.250) parts sociales de dix dollars des Etats-Unis (USD 10) chacune (les Parts).».

III.- Que les comparants sont les propriétaires de toutes les parts de la prédite société.

IV.- Que les comparants ont décidé de dissoudre et de liquider la société "GREENSBORO TEXTILE ADMINISTRATION S.C.S.", qui a interrompu ses activités.

V.- Que les comparants déclarent qu'ils ont réglé tous les engagements et dettes de la société.

VI.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu aux comparants et qu'ils assurent le paiement de toutes les dettes de la société, même inconnues à l'instant.

VII.- Que la liquidation de la société "GREENSBORO TEXTILE ADMINISTRATION S.C.S." est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à l'Associé Commandité de la société pour l'exécution de son mandats.

IX.- Qu'il n'a jamais été procédé à la création matérielle des parts de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 1.800,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 décembre 2015. Relation GAC/2015/11397. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015210345/100.

(150236198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

**Hansteen Billbrook S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 126.295.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of December.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg),

**THERE APPEARED**

Hansteen Germany Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B 108 365 and having its registered office at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich,

here represented by Max Mayer, employee residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing has by its proxyholder requested the officiating notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of Hansteen Billbrook S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B 126 295 and having its registered office at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich (the "Company").

II. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary then residing in Remich, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, dated 29 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1089 on 07 June 2007.

III. The Company's share capital is currently set at one million one hundred six thousand and six hundred euro (1,106,600.- EUR), represented by twenty two thousand one hundred thirty two (22,132) shares in registered form, having a par value of fifty euros (50.- EUR) each.

The Sole Shareholder then passed in the present extraordinary general meeting the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to reduce the corporate capital by an amount of EUR 1,094,100.- (one million ninety-four thousand one hundred euro) in order to bring it from its actual amount of one million one hundred six thousand and six hundred euros (1,106,600.- EUR), back to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) by cancelling 21,882 (twenty one thousand eight hundred eighty two) shares having a par value of fifty euros (50.- EUR) each and transferring this amount to the share premium account (115 Capital contribution without issue of shares).

*Second resolution*

The general meeting resolved consequently to amend article 5 of the By-Laws which will have henceforth the following wording:

**« 5. Share capital.**

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) consisting of two hundred and fifty (250) shares having a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each.

Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association».

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,400.-.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with us, the notary, the present deed.

#### **Follows the french translation:**

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

#### A COMPARU

Hansteen Germany Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108 365, avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3 route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la comparante est l'associée unique de Hansteen Billbrook S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 126 295 et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich (la «Société»).

II. Que la Société a été constituée suivant un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1089 du 07 juin 2007.

III. Que le capital de la Société est actuellement fixé à un million cents six mille six cents euros (EUR 1.106.600,-), représenté par vingt mille cent rente et deux (22.132) parts sociales de cinquante euro (EUR 50,-) chacune.

L'associé unique a ensuite pris en assemblée générale extraordinaire, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de 1.094.100,- EUR (un million quatre-vingt-quatorze mille cent euros) pour le porter de son montant actuel de 1.106.600,- EUR (un million cents six mille six cent euros) à un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) par l'annulation de 21.882 (vingt et un mille huit quatre-vingt-deux) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 50,-(cinquante euro) et faire le transfert de même montant au profit du compte de la prime d'émission (115 Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide en conséquence de ce qui précède de modifier les articles 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

**5.1.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cents cinquante (250) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), chacune.

Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.»

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ 1.400,-EUR.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare, à la demande de la comparante, que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, agissant comme indiqué ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 décembre 2015. Relation GAC/2015/11367. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015210353/100.

(150236242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

**Hansteen Bremen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 110.931.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of December.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED

Hansteen Germany Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B 108 365 and having its registered office at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich,

here represented by Max Mayer, employee residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing has by its proxyholder requested the officiating notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of Hansteen Bremen S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B 110 931 and having its registered office at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich (the "Company").

II. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, dated 4 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 192 on 27 January 2006.

III. The Company's share capital is currently set at six million five hundred ninety three thousand euros (6,593,000.- EUR), represented by one hundred thirty one thousand eight hundred sixty (131,860) shares in registered form, having a par value of fifty euros (50.- EUR) each,

The Sole Shareholder then passed in the present extraordinary general meeting, the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to reduce the corporate capital by an amount of EUR 6,580,500.- (six million five hundred eighty thousand five hundred euro) in order to bring it from its actual amount of at six million five hundred ninety three thousand euros (6,593,000.- EUR), back to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) by cancelling 131,610 (one hundred thirty one thousand six hundred ten) shares having a par value of fifty euros (50.-EUR) each and transferring this amount to the share premium account (115 Capital contribution without issue of shares).

*Second resolution*

The general meeting resolved consequently to amend article 5 of the By-Laws which will have henceforth the following wording:

**« 5. Share capital.**

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) consisting of two hundred and fifty (250) shares having a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each.

Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association»

32700

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,700.-.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

**Follows the french translation:**

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg)

**ONT COMPARU**

Hansteen Germany Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108 365, avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3 route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la comparante est l'associée unique de Hansteen Bremen S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110.931 et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich (la «Société»).

II. Que la Société a été constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch en date du 4 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 192 du 27 janvier 2006.

III. Que le capital de la Société est actuellement fixé à six million cinq cent quatre-vingt-treize mille euros (EUR 6.593.000,-), représenté par une mille trente et un cent huit cent soixante (131.860) parts sociales de cinquante euro (EUR 50.-) chacune.

L'associé unique a ensuite pris en assemblée générale extraordinaire, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de 6.580.500,- EUR (six millions cinq cent quatre-vingt mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de 6.593.000,- EUR (six millions cinq cent quatre-vingt-treize mille euros) à un montant de 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros) par l'annulation de 131.610 (cent trente et un mille six cent dix) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 50.-(cinquante euro) et faire le transfert de même montant au profit du compte de la prime d'émission (115 Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide en conséquence de ce qui précède de modifier les articles 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

“ 5.1. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), chacune.

Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.»

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ 1.700,-EUR

*Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare, à la demande de la comparante, que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, agissant comme indiqué ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 décembre 2015. Relation GAC/2015/11368. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015210354/99.

(150236243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

**Hansteen Pleidelsheim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 116.361.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of December.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED

Hansteen Germany Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B 108 365 and having its registered office at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich,

here represented by Max Mayer, employee residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing has by its proxyholder requested the officiating notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of Hansteen Pleidelsheim S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B 116 361 and having its registered office at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich (the "Company").

II. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, dated 5 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1380 on 18 July 2006.

III. The Company's share capital is currently set at nine hundred nineteen thousand two hundred euros (919,200.- EUR), represented by eighteen thousand three hundred eighty four (18,384) shares in registered form, having a par value of fifty euros (50.- EUR) each,

The Shareholder then passed in the present extraordinary general meeting by unanimous vote, the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to reduce the corporate capital by an amount of EUR 906,700.- (nine hundred six thousand seven hundred euro) in order to bring it from its actual amount of at nine hundred nineteen thousand two hundred euros (919,200.- EUR), back to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) by cancelling 18,134 (eighteen thousand one hundred thirty four) shares having a par value of fifty euros (50.- EUR) each and transferring this amount to the share premium account (115 Capital contribution without issue of shares).

*Second resolution*

The general meeting resolved consequently to amend article 5 of the By-Laws which will henceforth have the following wording:

**« 5. Share capital.**

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) consisting of two hundred and fifty (250) shares having a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each.

Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association».

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,350.-.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

**Follows the french translation:**

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

**A COMPARU**

Hansteen Germany Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108 365, avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3 route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la comparante est l'associée unique de Hansteen Pleidelsheim S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 116 361 et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich (la «Société»).

II. Que la Société a été constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1380 du 18 juillet.

III. Que le capital de la Société est actuellement fixé à neuf cents dix-neuf mille deux cents euros (EUR 919.200,-), représenté par dix-huit mille trois cents quatre-vingt-quatre (18.384) parts sociales de cinquante euro (EUR 50.-) chacune.

Les associés ont ensuite pris en assemblée générale extraordinaire, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de 906.700,- EUR (neuf cents six mille sept cents euros) pour le porter de son montant actuel de 919.200,- EUR neuf cents dix-neuf mille deux cents euros) à un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) par l'annulation de 18.134 (dix-huit mille cents trente-quatre) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 50.- (cinquante euro) et faire le transfert à titre du compte de la prime d'émission (115 Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide en conséquence de ce qui précède de modifier les articles 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

**5.1.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cents cinquante (250) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ 1.350,-EUR.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare, à la demande de la comparante, que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, agissant comme indiqué ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 décembre 2015. Relation GAC/2015/11372. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015210357/99.

(150236246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

**Hansteen Gottmadingen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.148.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of December.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED

Hansteen Germany Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B 108 365 and having its registered office at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich,

here represented by Max Mayer, employee residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing has by its proxyholder requested the officiating notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of Hansteen Gottmadingen S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B 115 148 and having its registered office at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich (the "Company").

II. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, dated 1 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1107 on 8 June 2006.

III. The Company's share capital is currently set at eight million five hundred four thousand nine hundred fifty euro (8,504,950.- EUR), represented by one hundred seventy thousand ninety nine (170,099) shares in registered form, having a par value of fifty euros (50.- EUR) each,

The Shareholder then passed in the present extraordinary general meeting by unanimous vote, the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to reduce the corporate capital by an amount of EUR 8,492,450.- (eight million four hundred ninety two thousand four hundred fifty euro) in order to bring it from its actual amount of eight million five hundred four thousand nine hundred fifty euro (8,504,950.- EUR), back to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) by cancelling 169,849 (one hundred sixty nine thousand eight hundred forty nine) shares having a par value of fifty euros (50.- EUR) each and transferring this amount to the share premium account (115 Capital contribution without issue of shares).

*Second resolution*

The general meeting resolved consequently to amend article 5 of the By-Laws which will have henceforth the following wording:

**« 5. Share capital.**

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) consisting of two hundred and fifty (250) shares having a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each.

Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association».

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,800.-.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

**Follows the french translation:**

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU

Hansteen Germany Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108 365, avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3 route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la comparante est l'associée unique de Hansteen Gottmadingen S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 115 148 et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich (la «Société»).

II. Que la Société a été constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 1 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1107 du 8 juin 2006.

III. Que le capital de la Société est actuellement fixé à huit million cinq cents quatre mille neuf cents cinquante euros (EUR 8.504.950,-), représenté par cent soixante-dix mille quatre-vingt-dix-neuf (170.099) parts sociales de cinquante euro (EUR 50.-) chacune.

L'associé unique a ensuite pris en assemblée générale extraordinaire, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de 8.492.450,- EUR (huit million quatre cents quatre-vingt-douze mille quatre cents cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de 8.504.950,- EUR (huit million cinq cents quatre mille neuf cents cinquante euros) à un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) par l'annulation de 169.849 (cent soixante-neuf mille huit cents quarante-neuf) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 50.- (cinquante euro) et faire le transfert à titre du compte de la prime d'émission (115 Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide en conséquence de ce qui précède de modifier les articles 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

**5.1.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cents cinquante (250) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), chacune.

Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ 1.800,-EUR

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare, à la demande de la comparante, que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, agissant comme indiqué ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 décembre 2015. Relation GAC/2015/11371. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015210356/100.

(150236245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

---

**Hansteen Soltau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 116.358.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of December.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg),

## THERE APPEARED

Hansteen Germany Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B 108 365 and having its registered office at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich,

here represented by Max Mayer, employee residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing has by its proxyholder requested the officiating notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of Hansteen Soltau S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B 116 358 and having its registered office at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich (the "Company").

II. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, dated 5 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1365 on 14 July 2006.

III. The Company's share capital is currently set at five hundred seventy eight thousand three hundred fifty euros (578,350.- EUR), represented by eleven thousand five hundred sixty seven (11,567) shares in registered form, having a par value of fifty euros (50.- EUR) each,

The Shareholder then passed in the present extraordinary general meeting by unanimous vote, the following resolutions:

### *First resolution*

The general meeting resolved to reduce the corporate capital by an amount of EUR 565,850.- (five hundred sixty five thousand, eight hundred fifty euro) in order to bring it from its actual amount of five hundred seventy eight thousand three hundred fifty euros (578,350.- EUR), back to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) by cancelling 11,317 (eleven thousand three hundred seventeen) shares having a par value of fifty euros (50.- EUR) each and transferring this amount to the share premium account (115 Capital contribution without issue of shares).

### *Second resolution*

The general meeting resolved consequently to amend article 5 of the By-Laws which will have henceforth the following wording:

#### **« 5. Share capital.**

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) consisting of two hundred and fifty (250) shares having a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each.

Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association».

### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,325.-.

### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with us, the notary, the present deed.

### **Follows the french translation:**

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg)

### A COMPARU

Hansteen Germany Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108 365, avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3 route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la comparante est l'associée unique de Hansteen Soltau S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 116 358 et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich (la «Société»).

II. Que la Société a été constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1365 du 14 juillet 2006.

III. Que le capital de la Société est actuellement fixé à cinq cents soixante-dix-huit mille trois cents cinquante euros (EUR 578.350,-), représenté par onze mille cinq cents soixante-sept (11,567) parts sociales de cinquante euro (EUR 50.-) chacune.

Les associés ont ensuite pris en assemblée générale extraordinaire, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de 565.850,- EUR (cinq cents soixante-cinq mille huit cents cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de 578.350,- EUR (cinq cents soixante-dix-huit mille trois cents cinquante euros) à un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cent euros) par l'annulation de 11.317 (onze mille trois cents dix-sept) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 50.- (cinquante euro) et faire le transfert à titre du compte de la prime d'émission (115 Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide en conséquence de ce qui précède de modifier les articles 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

**5.1.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cents cinquante (250) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), chacune.

Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts."

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ 1.325,-EUR.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare, à la demande de la comparante, que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, agissant comme indiqué ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 décembre 2015. Relation GAC/2015/11373. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015210358/99.

(150236235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

**Hansteen Tegel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.150.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of December.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg),

**THERE APPEARED**

Hansteen Germany Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B 108 365 and having its registered office at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich,

here represented by Max Mayer, employee residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing has by its proxyholder requested the officiating notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of Hansteen Tegel S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B 115 150 and having its registered office at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich (the "Company").

II. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, dated 1 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1092 on 6 June 2006.

III. The Company's share capital is currently set at seven hundred forty seven thousand four hundred euros (747,400.- EUR), represented by fourteen thousand nine hundred forty eight (14,948) shares in registered form, having a par value of fifty euros (50.- EUR) each,

The Shareholder then passed in the present extraordinary general meeting by unanimous vote, the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to reduce the corporate capital by an amount of EUR 734,900.- (seven hundred thirty four thousand nine hundred euro) in order to bring it from its actual amount of seven hundred forty seven thousand four hundred euros (747,400.- EUR), back to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) by cancelling 14,698 (fourteen thousand six hundred ninety eight) shares having a par value of fifty euros (50.- EUR) each and transferring this amount to the share premium account (115 Capital contribution without issue of shares).

*Second resolution*

The general meeting resolved consequently to amend article 5 of the By-Laws which will have henceforth the following wording:

**« 5. Share capital.**

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) consisting of two hundred and fifty (250) shares having a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each.

Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association».

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,350.-

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with us, the notary, the present deed.

**Follows the french translation:**

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg)

**A COMPARU**

Hansteen Germany Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108 365, avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3 route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la comparante est l'associée unique de Hansteen Tegel S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 115 150 et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich (la «Société»).

II. Que la Société a été constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1092 du 6 juin 2006.

III. Que le capital de la Société est actuellement fixé à sept cents quatre-sept mille quatre cents euros (EUR 747.400,-), représenté par quatorze mille neuf cents quarante-huit (14.948) parts sociales de cinquante euro (EUR 50.-) chacune.

Les associés ont ensuite pris en assemblée générale extraordinaire, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de 734.900,- EUR (sept cents trente-quatre mille neuf cents euros) pour le porter de son montant actuel de 747.400,- EUR (sept cents quatre-sept mille quatre cents euros) à un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) par l'annulation de 14.698 (quatorze mille six cents quatre-vingt-dix-huit) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 50,-(cinquante euro) et faire le transfert à titre du compte de la prime d'émission (115 Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide en conséquence de ce qui précède de modifier les articles 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

**5.1.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cents cinquante (250) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), chacune.

Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ 1.350,-EUR.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare, à la demande de la comparante, que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, agissant comme indiqué ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 décembre 2015. Relation GAC/2015/11374. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015210359/98.

(150236247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

**Ierace Dechmann + Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 121.217.

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Daniel DECHMANN, demeurant à L-4314 Esch-sur-Alzette, 4, rue Catherine Schleimer-Kill.

2.- La société anonyme UNLIMITED COMPANY S.A., avec siège social à L-4993 Sanem, 7, Cité Schmiedenacht, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.648,

dûment représentée son administrateur-délégué Monsieur Alain IERACE, indépendant, demeurant à L-4993 Sanem, 7, Cité Schmiedenacht.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de IERACE DECHMANN + PARTNERS S.à r.l., avec siège social à L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.217 (NIN 2006 2442 264),

constituée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 27 octobre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2344 du 15 décembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 4 février 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1166 du 31 mai 2011;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 mai 2015, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1717 du 11 juillet 2015.

II. Le capital social de la Société est fixé à CENT SOIXANTE-SEPT MILLE EUROS (EUR 167.000.-), représenté par mille six cent soixante-dix (1.670) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Daniel DECHMANN, prénommé, trois cent quarante parts sociales . . . . .	340
2.- UNLIMITED COMPANY S.A., préqualifiée, mille trois cent trente parts sociales . . . . .	<u>1.330</u>
Total: mille six cent soixante-dix parts sociales . . . . .	1.670

III. Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence du montant de CENT TRENTE-TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 133.500.-) afin de le porter de son montant actuel de CENT SOIXANTE-SEPT MILLE EUROS (EUR 167.000.-) au montant de TROIS CENT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 300.500.-) par la création de mille trois cent trente-cinq (1.335) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Les mille trois cent trente-cinq (1.335) parts sociales nouvelles ont été souscrites et libérées comme suit:

- cent soixante-quinze (175) parts sociales nouvelles par l'associé existant UNLIMITED COMPANY S.A. et libération de ces parts moyennant versement en espèces du montant de DIX-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 17.500.-);

- deux cent soixante (260) parts sociales nouvelles par l'associé Monsieur Daniel DECHMANN et libération de ces parts moyennant versement en espèces du montant de VINGT-SIX MILLE EUROS (EUR 26.000.-);

- quatre cent cinquante (450) parts sociales par le nouvel associé agréé, Monsieur Luc BOLSIUS, demeurant à B-6717 Thiaumont, 253, rue de l'Eglise, et libération de ces parts moyennant versement en espèces du montant de QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (EUR 45.000.-);

- quatre cent cinquante (450) parts sociales nouvelles par le nouvel associé agréé, la société anonyme CIRULON INVEST, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 41, Boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.641, et libération de ces parts moyennant versement en espèces du montant de QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (EUR 45.000.-).

Sont intervenus au présent acte:

- Monsieur Luc BOLSIUS, prénommé, et

- la société anonyme CIRULON INVEST, préqualifiée,

laquelle est ici dûment représentée par Monsieur Didier PRUDHOMME, employé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41, Boulevard Royal, lequel agit en sa qualité d'administrateur de ladite société et en sa qualité de mandataire de l'administrateur Monsieur Alain RENARD, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 7 décembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le montant de CENT TRENTE-TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 133.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la représentation des pièces justificatives de libération.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à TROIS CENT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 300.500.-), représenté par trois mille cinq (3.005) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

La société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement."

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par leur noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: A. DECHMANN, A. IERACE, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11270. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 24 décembre 2015.

Référence de publication: 2015210409/78.

(150236662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

**Index S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 43.974.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

KENFORD LIMITED, avec siège social à Akara Bldg, 24 Castro Street, Wickhams Cay I, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, Iles vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Maria Helena GONCALVES, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "INDEX S.A.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 43 974, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 376 du 19 août 1993. Les statuts ont été modifiés en date du 17 juillet 2002, suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1389 du 25 septembre 2002.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant trente-et-un mille deux cent cinquante Euros (31.250,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

c) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que la partie comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa capacité de liquidateur de la société, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h) Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par AbaCab S.à r.l., avec siège social au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que la partie comparante approuve les comptes de liquidation au 15 juillet 2015 et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que la comparante, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la Société.

n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de 1.000,-EUR et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Maria Helena GONCALVES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 décembre 2015. Relation GAC/2015/11391. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015210418/63.

(150236020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

**LB Management SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 190.233.

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LB Management SA, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-4940 Bascharage, 129, Avenue de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg en date du 12 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3110 du 25 octobre 2014 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 190.233 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg en date du 15 septembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3014 du 4 novembre 2015.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Frédéric Depireux, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Sophie Delnard, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Ludovic Petit, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle de L-4940 Bascharage, 129, Avenue de Luxembourg à l'adresse suivante: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, et modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société;

2. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Unique résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-4940 Bascharage, 129, Avenue de Luxembourg à l'adresse suivante: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Art. 3. (1<sup>er</sup> alinéa).** «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.».

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société en raison de la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires sont évalués à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. DEPIREUX, S. DELNARD, L. PETIT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 17 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21922. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 23 décembre 2015.

Référence de publication: 2015210496/58.

(150235572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

**Implant-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 112.536.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zwei tausend fünfzehn.

Den sechzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

**IST ERSCHIENEN**

Herr Manfred Peter ADAMS, Zahntechnikermeister, wohnhaft in D-54294 Trier, Graf-Reginar-Straße, 47.

Welcher Komparent, den instrumentierenden Notar ersuchte seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass der Komparent, der alleinige Aktionär der Gesellschaft IMPLANT-LUX S.A. ist, mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 112.536 (NIN 2005 22 29 139).

- II.- Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 6. Dezember 2005, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 523 vom 11 März 2006.

III.- Dass das Gesellschaftskapital sich auf einunddreissig tausend Euro (EUR 31.000.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von drei hundert zehn Euro (EUR 310.-).

IV.- Dass die Gesellschaft IMPLANT-LUX S.A. in keinen Rechtsstreit verwickelt ist.

V.- Dass die Aktien weder verpfändet noch durch Dritte belastet sind, noch Dritte irgendwelche Rechte darauf geltend machen können.

VI.- Dass die Gesellschaft nicht im Besitz von Immobilien und/oder Immobilienanteilen ist.

Nach den vorstehenden Bemerkungen erklärt der Komparent, die Gesellschaft IMPLANT-LUX S.A. aufzulösen.

Infolge dieser Auflösung erklärt der alleinige Aktionär, handelnd soweit als notwendig als Liquidator der Gesellschaft:  
- dass alle Aktiva realisiert und alle Passiva der Gesellschaft IMPLANT-LUX S.A. beglichen wurden, und dass er persönlich für sämtliche Verbindlichkeiten, sofern noch vorhanden, der aufgelösten Gesellschaft haftet sowie für die Kosten der gegenwärtigen Urkunde:

- dass die Liquidation der Gesellschaft somit vollendet ist und als abgeschlossen anzusehen ist;

- dass dem alleinigen Verwalter sowie dem Kommissar der Gesellschaft für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage volle Entlastung erteilt wird;

- dass die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während fünf (5) Jahren an folgender Adresse aufbewahrt werden: D-54294 Trier, Graf-Reginar-Straße, 47;

- dass das Aktienregister in Gegenwart des amtierenden Notars annulliert wurde.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der Komparent, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. P. ADAMS, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11256. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 23. Dezember 2015.

Référence de publication: 2015210416/48.

(150236125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

**Havas Ré S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 188.710.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «HAVAS Ré S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B188.710, constituée suivant acte notarié en date du 2 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2577 du 24 septembre 2014 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

La Société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 29 septembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie GREVOT, Administrateur de la Société, demeurant professionnellement à Luxembourg, 43, Boulevard du Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Madame Patricia PRIMA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 43, Boulevard du Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Alain SOUGNEZ, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, Centre Monterey- 23, Avenue Monterey.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instamment d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

*Ordre du jour*

- 1) Acceptation du rapport du commissaire à la liquidation,
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation,
- 3) Clôture de la liquidation,
- 4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Qu'en date du 4 décembre 2015, s'est tenue l'assemblée générale des actionnaires qui a nommé VPC Luxembourg Sàrl, réviseur d'entreprises agréé, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 172513, ayant son siège social au 4a, Op der Haart à L-9999 Wemperhardt, en tant que commissaire à la liquidation.

V. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation de la Société et décide de l'accepter.

Un exemplaire de ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Alain SOUGNEZ, résidant professionnellement à Luxembourg, Centre Monterey- 23, Avenue Monterey et au commissaire à la liquidation VPC Luxembourg Sàrl, réviseur d'entreprises agréé, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 172513, ayant son siège social au 4a, Op der Haart à L-9999 Wemperhardt.

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et constate que la société «HAVAS Ré S.A.» a définitivement cessé d'exister.

Pour autant que de besoin, l'assemblée générale confirme que Monsieur Alain SOUGNEZ, en tant que liquidateur, reste chargé des derniers décomptes et paiements à faire après la clôture de la liquidation.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant la durée de cinq ans à -1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. GREVOT, P. PRIMA, A. SOUGNEZ et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 17 décembre 2015. 1LAC/2015/40337. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Référence de publication: 2015210373/71.

(150236383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

**Infashion Sud, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 53, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.295.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société à responsabilité limitée «PLATINIUM REALTY», établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 53, allée Scheffer, associée détenant 100 parts sociales,

société constituée sous la dénomination «Sàrl de l'Alzette, aux termes d'un acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 22 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1425 du 25 juillet 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 116482.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 20 mars 2015, publié au Mémorial C numéro 1015 du 17 avril 2015.

Ladite société représentée par deux de ses gérants en fonction:

- Monsieur Jamal AKDIME, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 53, Allée Scheffer,
  - Monsieur Miloud AKDIME, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 53, Allée Scheffer,
- lesquels peuvent valablement engager en toutes circonstances ladite société par leurs signatures conjointes.

Lequel comparant dûment représenté, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "INFASHION SUD, SARL", établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 53, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86295, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 2002, publiée au Mémorial C numéro 868 du 7 juin 2002.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 30 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 186 du 26 janvier 2006.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée «INFASHION SUD, SARL», préqualifiée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent parts sociales (100), entièrement libérées.

III.- Que le comparant en sa qualité d'associé unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "INFASHION SUD, SARL".

IV.- Que le comparant est propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Qu'un bilan de clôture de la société à responsabilité limitée «INFASHION SUD, SARL» a été établi.

VI.- Que le comparant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales, le tout en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2520 Luxembourg, 53, Allée Scheffer,

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jamal Akdime, Miloud Akdime, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29907. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2015.

Référence de publication: 2015210421/57.

(150236053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

### **Jenac S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 155.690.

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée,

se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société en commandite par actions JENAC S.C.A., ayant son siège social au 9b, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B, sous le numéro 155690, constituée le 24 septembre 2010 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2370 du 4 novembre 2010 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés en date du 31 mai 2011, suivant acte du notaire Joseph ELVINGER, prénommé, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2015 du 31 août 2011.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fons MANGEN, prénommé.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires commandité et commanditaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 3.000 (trois mille) actions de commanditaire et 1 (une) action de commandité, toutes émises sous forme nominative, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires commandité et commanditaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
2. Le cas échéant, nomination de M. Fons Mangen, expert-comptable, demeurant au 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire avec effet immédiat.

*Deuxième résolution:*

L'Assemblée nomme comme liquidateur:

Monsieur Fons MANGEN, né le 17 juin 1958 à Ettelbruck, expert-comptable, demeurant au 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

*Frais*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués EUR 1.500,-Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants pré-mentionnés ont signé avec Nous, notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. MANGEN, E. DUBLET, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40707. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé):* P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015210445/66.

(150236290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

---

**Konzept Peak, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 167.153.

Il résulte que la Société a pris acte en date du 23 décembre 2015:

- de la démission de Monsieur AUMANN Frank Hans Stefan en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 23 décembre 2015;
- de la démission de Monsieur MAZIUKIEWICZ Karol en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 23 décembre 2015;
- de la démission de Monsieur GOFFIN Julien en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 23 décembre 2015;
- de la démission de Luxembourg Corporation Company S.A. en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 23 décembre 2015.

La Société a décidé également de nommer comme gérant unique:

- la Société Exequate Partners S.A., une société anonyme de droit luxembourgeoise, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367, en tant que gérant unique de la Société avec effet au 23 décembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Résultant des décisions susmentionnées, le gérant unique de la Société est:

- Exequate Partners S.A.

Il est aussi notifié que:

- 1,186,250 parts sociales de classe A, détenues par Field Point II S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 114.791, ont été transférées à Exequate Partners S.A., une société anonyme constituée et existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée auprès du registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367;

- 63,750 parts sociales de classe B, détenues par Konzepta Peak GP Holding S.e.c.s., une société en commandité simple constituée et existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée auprès du registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 167.219, ont été transférées à Exequate Partners S.A., une société anonyme constituée et existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée auprès du registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367.

Résultant des décisions susmentionnées les 1, 186,250 parts sociales de classe A et les 63, 750 parts sociales de classe B de la Société sont désormais détenues comme suit:

- Exequate Partners S.A. est l'associé unique de la Société à compter du 23 décembre 2015 et détient les 1, 186,250 et les 63, 750 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Konzepta Peak S. à r. l.

Exequate Partners S.A.

*Gérant unique*

Référence de publication: 2015210452/45.

(150236272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

---

**KBC FII, KBC Financial Indemnity Insurance, Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 75.878.

L'an deux mille quinze, le quinze décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société anonyme KBC GROUP RE, avec siège social à L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 30.328 (ci-après «l'Actionnaire Unique»),

ici représentée par Monsieur Ivo Bauwens, managing director, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'actionnaire unique de KBC Financial Indemnity Insurance, en abrégé KBC FII, une société anonyme, ayant son siège social à L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 75.878, constituée sous la dénomination ALMA REINSURANCE S.A. suivant acte notarié en date du 15 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 668 du 18 septembre 2000.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 4 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1918 du 2 octobre 2009 (ci-après la «Société»).

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de la dissolution et de la liquidation volontaire de la Société;

2. Décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour;

3. Nomination de Monsieur Ivo Bauwens, managing director, en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur);

4. Détermination des pouvoirs conférés au Liquidateur et de la procédure de liquidation;

5. Instruction au Liquidateur de réaliser au mieux tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

L'Actionnaire unique tel que représenté a requis le notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire unique décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Deuxième résolution*

L'Actionnaire unique décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'Actionnaire unique décide de nommer en tant que Liquidateur Monsieur Ivo Bauwens, managing director, né à Saint Trond (Belgique) le 21 avril 1961 demeurant professionnellement à L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare

*Quatrième résolution*

L'Actionnaire unique décide d'attribuer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Cinquième résolution*

L'Actionnaire unique décide de charger le Liquidateur de réaliser au mieux tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. BAUWENS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 17 décembre 2015. 1LAC/2015/40333. Reçu douze euros € 12,-

*Le Receveur* (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Référence de publication: 2015210459/64.

(150236381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

**Khulna Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 102.051.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze,

le seize décembre

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Catherine VERBEKE, administrateur de société, demeurant à Waalsebaan 2, 3080 Tervuren, Belgique.

Laquelle comparante est ici représentée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la société KHULNA INVEST S.A., avec siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 102 051, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 juillet 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1006 du 8 octobre 2004;

II.- Que le capital social de la société s'élève à trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, entièrement libérées;

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble;

IV.- Que la société KHULNA INVEST S.A. n'est impliquée dans aucun litige de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société KHULNA INVEST S.A.

En conséquence de cette dissolution, Madame Catherine VERBEKE, représentée comme dit ci-avant, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société KHULNA INVEST S.A. a été réglé et qu'elle demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11264. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 24 décembre 2015.

Référence de publication: 2015210460/50.

(150236665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

### **La Cuisine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5426 Greiveldange, 9, Blaigaass.

R.C.S. Luxembourg B 178.828.

### **CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille quinze, le quinze décembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LA CUISINE S.A., ayant son siège social au 9, Blaigaass, L-5426 Greiveldange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 178.828, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2211 du 10 septembre 2013 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1665 du 27 juin 2014.

La Société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 5 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1108 du 28 avril 2015.

L'assemblée est ouverte à 10.10 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Berckmans, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth, qui assume également la fonction de scrutateur, qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy Jacobs, administrateur, avec adresse professionnelle à L-5426 Greiveldange, 9, Blaigaass.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

*Ordre du jour*

- 1) Acceptation du rapport du commissaire à la liquidation;
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation;
- 3) Clôture de la liquidation;
- 4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans;
- 5) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Qu'en date du 18 novembre 2015, s'est tenue l'assemblée générale des actionnaires qui a nommé la fiduciaire COMPTEX S.à r.l., ayant son siège social à 29, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg, en tant que commissaire à la liquidation.

V. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation de la Société et décide de l'accepter. Un exemplaire de ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Guy Fernand JACOBS et au commissaire à la liquidation COMPTEX S.à r.l..

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et constate que la société «LA CUISINE S.A.» a définitivement cessé d'exister.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant la durée de cinq ans à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.- P. BERCKMANS, G. JACOBS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 17 décembre 2015. 1LAC/2015/40325. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Référence de publication: 2015210486/67.

(150236386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

---

**Lellinger S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-6633 Wasserbillig, 37AB, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 105.618.

—  
AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend fünfzehn, den siebzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN

Herrn Alfred Hans Günther LELLINGER, Diplom. Ingenieur, geboren in Trier am 4. März 1954, wohnhaft in D-54338 Schweich-Issel, Brunnenstrasse 19.

Der Komparent ersucht den amtierenden Notar seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „LELLINGER S.à r.l.“, mit Sitz in L-6633 Wasserbillig 37ab, Route de Luxembourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 105.618, gegründet worden ist gemäß Urkunde am 11. Januar 2005 aufgenommen durch den Notar Alphonse LENTZ, mit damaligen Amtssitz in Remich, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 401 vom 30. April 2005.

II.- Dass das Stammkapital der Gesellschaft zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in zweihundertfünfzig (250) Geschäftsanteile zu je fünfzig Euro (50,-EUR) eingeteilt ist.

III.- Dass der Komparent der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft ist, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellt.

IV.- Dass der Komparent, sich als Liquidator ernennt, und erklärt alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass die Gesellschafter persönlich, die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleistet.

V.- Dass der Komparent die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt.

VI.- Dass dem Geschäftsführer volle Entlast für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag erteilt wird.

VII.- Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

VIII.- Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren in D-54338 Schweich-Issel, Brunnenstrasse 19, aufbewahrt werden.

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr neunundzwanzig Euro.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Junglinster, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Alfred Hans Günther LELLINGER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 décembre 2015. Relation GAC/2015/11377. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015210504/41.

(150235887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

---

**M+A Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5855 Hesperange, 4, rue Jos Sunnen.  
R.C.S. Luxembourg B 143.327.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze.

Le seize décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Armand ZIGRAND, directeur de société, demeurant à L-5885 Hesperange, 4, Rue Jos Sunnen.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. - Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée M+A Participations S.à r.l., avec siège social à L-5885 Hesperange, 4, Rue Jos Sunnen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.327.

II. - Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER, alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 novembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 3008 du 23 décembre 2008.

III. - Que le capital social de la société s'élève à douze mille quatre cents Euros (€ 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre Euros (€ 124.-) chacune.

IV. - Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

V. - Que la société M+A Participations S.à r.l. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les parts sociales ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, le comparant déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société M+A Participations S.à r.l..

En conséquence de cette dissolution, l'associé unique, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société M+A Participations S.à r.l. a été réglé et qu'il demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus, de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant elle est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société pour l'exercice de sa fonction;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: L-5885 Hesperange, 4, Rue Jos Sunnen.

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. ZIGRAND, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11273. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 24 décembre 2015.

Référence de publication: 2015210534/44.

(150236659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

---

#### **M+J Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5880 Hesperange, 34, Ceinture um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 143.323.

#### **DISSOLUTION**

L'an deux mille quinze.

Le seize décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Mathis MAQUET, directeur de société, demeurant à L-5880 Hesperange, 34, Ceinture Um Schlass.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. - Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée M+J Participations S.à r.l., avec siège social à L-5880 Hesperange, 34, Ceinture Um Schlass, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.323.

II. - Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER, alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 novembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 3009 du 23 décembre 2008.

III. - Que le capital social de la société s'élève à douze mille quatre cents Euros (€ 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre Euros (€ 124.-) chacune.

IV. - Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

V. - Que la société M+J Participations S.à r.l. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les parts sociales ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, le comparant déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société M+J Participations S.à r.l..

En conséquence de cette dissolution, l'associé unique, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société M+J Participations S.à r.l. a été réglé et qu'il demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus, de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant elle est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société pour l'exercice de leur fonction;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: L-5880 Hesperange, 34, Ceinture Um Schlass.

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAQUET, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11274. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 24 décembre 2015.

Référence de publication: 2015210535/45.

(150236658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

---

#### **Rock Ridge RE 10, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 126.091.

Il résulte que la Société a pris acte en date du 23 décembre 2015:

- de la démission de Monsieur TSCHEPE Christoph en tant que gérant B de la Société avec effet au 23 décembre 2015;

- de la démission de Monsieur DOUGHERTY James en tant que gérant A de la Société avec effet au 23 décembre 2015;

- de la démission de Monsieur GOFFIN Julien en tant que gérant B de la Société avec effet au 23 décembre 2015;

- de la démission de Monsieur BUTT Nicholas Alec Geoffrey en tant que gérant A de la Société avec effet au 23 décembre 2015;

- de la démission de Monsieur BEISSEL Pierre en tant que gérant B de la Société avec effet au 23 décembre 2015

La Société a décidé également de nommer comme gérant unique:

- la Société Exequitive Partners S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367, en tant que gérant unique de la Société avec effet au 23 décembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Résultant des décisions susmentionnées, le gérant unique de la Société est:

- Exequitive Partners S.A.

Il est aussi notifié que:

- 473 parts sociales des 500 détenues par Field Point IV S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 119324, ont été transférées à Exequitive Partners S.A., une société anonyme constituée et existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée auprès du registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367;

- 27 parts sociales des 500 détenues par Colonia Real Estate AG, une société constituée et existante sous le droit allemand, ayant son siège social à Steckelhoern 5, D-20457 Hamburg, Allemagne, ont été transférées à Exequitive Partners S.A., une société anonyme constituée et existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée auprès du registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367.

Résultant des décisions susmentionnées les 500 parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- Exequitive Partners S.A. est l'associé unique de la Société à compter du 23 décembre 2015 et détient les 500 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rock Ridge RE 10 S. à r.l.

Exequitive Partners S.A.

*Gérant unique*

Référence de publication: 2015210695/41.

(150236238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

---

**Rock Ridge RE 8, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.529.

Il résulte que la Société a pris acte en date du 23 décembre 2015:

- de la démission de Monsieur TSCHEPE Christoph en tant que gérant B de la Société avec effet au 23 décembre 2015;
- de la démission de Monsieur DOUGHERTY James en tant que gérant A de la Société avec effet au 23 décembre 2015;
- de la démission de Monsieur GOFFIN Julien en tant que gérant B de la Société avec effet au 23 décembre 2015;
- de la démission de Monsieur BUTT Nicholas Alec Geoffrey en tant que gérant A de la Société avec effet au 23 décembre 2015;

- de la démission de Monsieur BEISSEL Pierre en tant que gérant B de la Société avec effet au 23 décembre 2015

La Société a décidé également de nommer comme gérant unique:

- la Société Exequitive Partners S.A., une société anonyme de droit luxembourgeoise, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367, en tant que gérant unique de la Société avec effet au 23 décembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Résultant des décisions susmentionnées, le gérant unique de la Société est:

- Exequitive Partners S.A.

Il est aussi notifié que:

- 473 parts sociales des 500 détenues par Field Point IV S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 119324, ont été transférées à Exequitive Partners S.A., une société anonyme constituée et existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée auprès du registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367;

- 27 parts sociales des 500 détenues par Colonia Real Estate AG, une société constituée et existante sous le droit allemand, ayant son siège social à Steckelhoern 5, D-20457 Hamburg, Allemagne, ont été transférées à Exequitive Partners S.A., une société anonyme constituée et existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée auprès du registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367.

Résultant des décisions susmentionnées les 12,500 parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- Exequitive Partners S.A. est l'associé unique de la Société à compter du 23 décembre 2015 et détient les 500 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rock Ridge RE 8 S. à r.l.

Exequitive Partners S.A.

*Gérant unique*

Référence de publication: 2015210697/41.

(150236240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

---

**Rock Ridge RE 9, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.918.

Il résulte que la Société a pris acte en date du 23 décembre 2015:

- de la démission de Monsieur TSCHEPE Christoph en tant que gérant B de la Société avec effet au 23 décembre 2015;

- de la démission de Monsieur DOUGHERTY James en tant que gérant A de la Société avec effet au 23 décembre 2015;
- de la démission de Monsieur GOFFIN Julien en tant que gérant B de la Société avec effet au 23 décembre 2015;
- de la démission de Monsieur BUTT Nicholas Alec Geoffrey en tant que gérant A de la Société avec effet au 23 décembre 2015;

- de la démission de Monsieur BEISSEL Pierre en tant que gérant B de la Société avec effet au 23 décembre 2015

La Société a décidé également de nommer comme gérant unique:

- la Société Exequate Partners S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367, en tant que gérant unique de la Société avec effet au 23 décembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Résultant des décisions susmentionnées, le gérant unique de la Société est:

- Exequate Partners S.A.

Il est aussi notifié que:

- 473 parts sociales des 500 détenues par Field Point IV S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 119324, ont été transférées à Exequate Partners S.A., une société anonyme constituée et existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée auprès du registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367;

- 27 parts sociales des 500 détenues par Colonia Real Estate AG, une société constituée et existante sous le droit allemand, ayant son siège social à Steckelhorn 5, D-20457 Hamburg, Allemagne, ont été transférées à Exequate Partners S.A., une société anonyme constituée et existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée auprès du registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367.

Résultant des décisions susmentionnées les 500 parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- Exequate Partners S.A. est l'associé unique de la Société à compter du 23 décembre 2015 et détient les 500 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rock Ridge RE 9 S. à r.l.

Exequate Partners S.A.

*Gérant unique*

Référence de publication: 2015210698/41.

(150236239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

### **Rock Ridge RE 17, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.247.

Il résulte que la Société a pris acte en date du 23 décembre 2015:

- de la démission de Monsieur TSCHEPE Christoph en tant que gérant B de la Société avec effet au 23 décembre 2015;
- de la démission de Monsieur DOUGHERTY James en tant que gérant A de la Société avec effet au 23 décembre 2015;
- de la démission de Monsieur GOFFIN Julien en tant que gérant B de la Société avec effet au 23 décembre 2015;
- de la démission de Monsieur BUTT Nicholas Alec Geoffrey en tant que gérant A de la Société avec effet au 23 décembre 2015;

- de la démission de Monsieur BEISSEL Pierre en tant que gérant B de la Société avec effet au 23 décembre 2015 La Société a décidé également de nommer comme gérant unique:

- la Société Exequate Partners S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367, en tant que gérant unique de la Société avec effet au 23 décembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Résultant des décisions susmentionnées, le gérant unique de la Société est:

- Exequate Partners S.A.

Il est aussi notifié que:

- 500 parts sociales des 500 détenues par Field Point IV S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg

et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 119324, ont été transférées à Exequitive Partners S.A., une société anonyme constituée et existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée auprès du registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367;

Résultant des décisions susmentionnées les 500 parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- Exequitive Partners S.A. est l'associé unique de la Société à compter du 23 décembre 2015 et détient les 500 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rock Ridge RE 17 S.à r.l.

Exequitive Partners S.A.

*Gérant unique*

Référence de publication: 2015210696/36.

(150235638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

---

**Quartil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 180.787.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

QUARTO, une société civile de droit français, ayant son siège social à «Les Cerfs Volants», Avenue de la Reine May, F-62520 Le Touquet-Paris-Plage, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Boulogne sur Mer sous le numéro 403 201 247,

«la mandante»

ici représentée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

«le mandataire»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La mandante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société à responsabilité limitée Quartil S.à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 180787, a été constituée en date du 2 octobre 2013 aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2957 du 22 novembre 2013.

2. Que le capital social de la société Quartil S.à r.l. s'élève actuellement à EUR 15.000 (quinze mille euros) représenté par 150 (cent cinquante) parts sociales de EUR 100 (cent euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que la mandante est propriétaire de la totalité des parts sociales représentatives du capital souscrit de la société Quartil S.à r.l.

4. Que la mandante, en tant qu'associée unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que l'activité de la société Quartil S.à r.l. a cessé; que l'associée unique est investie de tout l'actif et qu'en sa qualité de liquidateur elle réglera tout le passif, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

6. Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société.

7. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pierre LENTZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 décembre 2015. Relation GAC/2015/11379. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015210679/42.

(150235906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

---

**SERVAIS Carlo Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 73.869.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze.

Le seize décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Carlo SERVAIS, directeur de société, demeurant à L-8368 Hagen, 12, Am Dreisch.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. - Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée SERVAIS Carlo S.à r.l., avec siège social à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.869.

II. - Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank MOLITOR, alors de résidence à Dudelange, en date du 25 janvier 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 275 du 11 avril 2000.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'associé unique en date du 9 janvier 2002, publiée par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 737 du 15 mai 2002.

III. - Que le capital social de la société s'élève à trente-et-un mille deux cents cinquante Euros (€ 31.250.-), représenté par mille deux cents cinquante (1.250) parts sociales de cent vingt-quatre Euros (€ 25.-) chacune.

IV. - Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

V. - Que la société SERVAIS Carlo S.à r.l. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les parts sociales ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, le comparant déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société SERVAIS Carlo S.à r.l..

En conséquence de cette dissolution, l'associé unique, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société SERVAIS Carlo S.à r.l. a été réglé et qu'il demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus, de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant elle est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société pour l'exercice de sa fonction;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: L-8368 Hagen, 12, Am Dreisch.

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. SERVAIS, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11271. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 24 décembre 2015.

Référence de publication: 2015210776/46.

(150236661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

---

**Stibbe Properties Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 158.735.

—  
*Extrait du contrat de cession de parts sociales signé le 17 juillet 2013.**Décisions*

1) Dirk Leermakers, né le 25/12/1955 à Duffel (Belgique), demeurant professionnellement au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, ci-après dénommé le Vendeur;

Le société Stibbe N.V., dont le siège social au 2001 Strawinskylaan, NL-1077 ZZ Amsterdam (Pays-Bas), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés des Pays-Bas sous le numéro 34198700, ci-après dénommé l'Acquéreur;

Le Vendeur cède à l'Acquéreur, qui accepte, 6.250 parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Stibbe Properties Luxembourg S.à r.l. ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.735.

2) Dirk Leermakers, né le 25/12/1955 à Duffel (Belgique), demeurant professionnellement au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, ci-après dénommé le Vendeur;

Le société Stibbe scrl, dont le siège social au 25 Rue de Loxum, B-1000 Bruxelles (Belgique), inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0429914688,

ci-après dénommé l'Acquéreur;

Le Vendeur cède à l'Acquéreur, qui accepte, 6.250 parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Stibbe Properties Luxembourg S.à r.l. ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.735.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2015210742/27.

(150236504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

---

**PmG SD, PmG SD, PmG Secure Data S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4540 Differdange, 146, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 201.200.

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Philippe Maurice GERMAIN, directeur de sociétés, né le 29 mai 1960 à Metz (France), demeurant au 7, rue de la Forêt à F-57970 Basse-Ham (France),

représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les suivant:

- Que la société à responsabilité limitée «PmG Secure Data S.à r.l.», en abrégé «PmG SD», (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201.200, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 22 octobre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, en sa qualité d'associé unique de la Société a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

*Résolution*

L'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société vers L-4540 Differdange, 146, rue Dicks et de subséquemment modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

**« Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Differdange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 décembre 2015. Relation GAC/2015/11375. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015210631/42.

(150236224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

---

**Philureg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.619.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PHILUREG S.A., ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 148.619, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 21 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2135 du 30 octobre 2009 (la Société).

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

La Société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 23 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 410 du 14 février 2015.

L'assemblée est ouverte à 10.50 heures sous la présidence de Madame Françoise Rollin, employée privée, 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Stéphanie Mangin, employée privée, 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Loïc Marion, employé privé, 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

*Ordre du jour*

- 1) Acceptation du rapport du commissaire à la liquidation,
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation,
- 3) Clôture de la liquidation,
- 4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Qu'en date du 17 novembre 2015, s'est tenue l'assemblée générale des actionnaires qui a nommé FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social à 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que commissaire à la liquidation.

V. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation de la Société et décide de l'accepter.

Un exemplaire de ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Pierre SCHILL et au commissaire à la liquidation FIDUCIAIRE GLACIS S.à.r.l..

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et constate que la société «PHILUREGS.A.» a définitivement cessé d'exister.

Pour autant que de besoin, l'assemblée générale confirme que Monsieur Pierre SCHILL, en tant que liquidateur, reste chargé des derniers décomptes et paiements à faire après la clôture de la liquidation.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant la durée de cinq ans au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. ROLLIN, S. MANGIN, L.MARION et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 15 décembre 2015 1LAC/2015/ 39909. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Référence de publication: 2015210648/69.

(150236387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

---

**NET MERCHANT S.A., société de gestion de patrimoine familial - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 137.416.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE DIX DECEMBRE,

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Mademoiselle Nathalie JACQUEMART, employée privée, demeurant professionnellement au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,

Ici représentée par Madame Stéphanie RAGNI, employée privée, demeurant professionnellement au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 9 décembre 2015, laquelle procuration restera ci-annexée, ci-après appelée "la comparante",

Laquelle comparante, en sa qualité de seule et unique actionnaire de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter:

Que la société anonyme "NET MERCHANT S.A.", R.C.S. Luxembourg B 137.483, ayant son siège social à L-1836 Luxembourg, 23 rue Jean Jaurès de dénoncé depuis le 12 septembre 2013, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B sous le numéro 137.416, ci-après dénommée «la Société», a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg le 05 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 1010 du 24 avril 2008.

Que les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

Que la société a été mise en liquidation en date du 26 novembre 2015, en cours de publication au Mémorial. Lors de cette assemblée, a été nommé en qualité de liquidateur, Monsieur Stéphane WARNIER, employé privé, né à Watermael-Boitsfort (Belgique) le 25 mars 1966, demeurant professionnellement au 23, rue Jean Jaurès. L-1836 Luxembourg.

Que le capital social est fixé à cinq cent mille dollars des Etats-Unis (500.000,- USD), représenté par mille (1.000) actions avec une valeur nominale de cinq cents dollars des Etats-Unis (500,- USD) par action, libérées à hauteur de cent vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis (125.000,-USD).

A la suite de ses constatations, l'Assemblée Générale des actionnaires, déclare prendre les résolutions suivantes:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation.

2. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leurs mandats respectifs.
  3. Clôture finale de la liquidation.
  4. Désignation de l'endroit où les livres et les documents sociaux de la société devront être déposés et conservés pour une durée de cinq (5) ans.
  5. Pouvoirs à donner en vue de la clôture des comptes de la société ainsi que de l'accomplissement de toutes les formalités.
  6. Divers
- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Lecture est donnée du rapport du commissaire à la liquidation, la société CHESTER & JONES Sàrl, RCS Luxembourg B 120.602, ayant son siège social au 14 rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg.

Ce rapport qui restera annexé aux présentes, conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

L'actionnaire unique approuve les comptes de liquidation.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique donne décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leurs mandats respectifs.

*Troisième résolution*

Adoptant les conclusions des dits rapports, l'actionnaire unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la société "NET MERCHANT S.A. - SPF, en liquidation" a définitivement cessé d'exister à partir de ce jour, même pour les besoins de la liquidation.

*Quatrième résolution*

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) années auprès du siège social de la société.

*Cinquième résolution*

Dandois & Meynial, sise au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg sera chargée de la clôture des comptes de la société, ainsi que de l'accomplissement de toutes les formalités.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite à la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. RAGNI, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39730. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015210596/71.

(150236002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

**Masterplan International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 84, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 90.097.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Im Jahre zweitausendfünfzehn,

Den elften Dezember,

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtswohnsitz in Düdelingen,

fand statt die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft (société anonyme) „MASTERPLAN INTERNATIONAL S.A.“, in freiwilliger Liquidation, mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 84, Esplanade de la Moselle, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 90 097.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit Amtssitz in Niederanven, am 29. November 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 14, vom 8. Januar 2003.

Die ausserordentliche Generalversammlung wird um 8:30 Uhr eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Angelika HOFFMANN, Verwalterin, berufsansässig in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

Die Vorsitzende bestimmt zur Schriftführerin Frau Katja HILLEBRAND, Privatangestellte, berufsansässig in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill,

und zum Stimmenzähler Herrn Philippe STANKO, Verwalter, berufsansässig in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet.

Die Vorsitzende bittet den Notar Folgendes festzuhalten:

#### *I. Tagesordnung*

Die Versammlung hat über die folgende Tagesordnung zu befinden:

- 1) Bericht des Liquidationskommissars betreffend die Prüfung der Liquidation
- 2) Entlastung des Liquidators und des Liquidationskommissars
- 3) Abschluss der Liquidation
- 4) Angabe des Ortes wo alle Bücher, Konten- und Gesellschaftsdokumente hinterlegt und verwahrt werden und zwar für die Dauer von fünf Jahren nach Abschluss der Liquidation.
- 5) Anvertrauen des Auftrags, um die Konten und alle Formalitäten der Gesellschaft zu schließen.

II. Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen. Diese Anwesenheitsliste wird, nach Unterzeichnung durch die Aktionäre, Bevollmächtigten und den Versammlungsvorstand, dieser notariellen Urkunde beigelegt, um zusammen mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten werden nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Versammlungsvorstand und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde ebenfalls als Anlagen beigelegt.

III. Es geht aus der Anwesenheitsliste hervor, dass zweihundertachtundsechzig (268) Aktien, die 67% des Aktienkapitals von vierzigtausend Euro (40.000.- €) darstellen, in gegenwärtiger Versammlung anwesend beziehungsweise gültig vertreten sind. Die Versammlung gilt daher als ordnungsgemäss einberufen und ist dazu ermächtigt, mit vollem Rechte über die oben genannte Tagesordnung zu verhandeln und zu entscheiden. Alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre wurden vor Beginn der Versammlung über die Tagesordnung in Kenntnis gesetzt.

IV. Die Gesellschaft wurde in Liquidation gesetzt gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 6. Oktober 2015, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 3292 vom 9. Dezember 2015.

V. Die Generalversammlung vom 20. November 2015 hat, nach Anhörung des Berichtes des Liquidators Herrn Hermann SPERBER, Ingenieur, wohnhaft in D-54295 Trier, Kronprinzenstrasse 17, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUDWIG & MALDENER S.à r.l., mit Sitz in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill, zum Liquidationskommissar bestellt.

Nach Beratung fasst die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Nach Vorlesung des Berichtes des Liquidationskommissars, der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUDWIG & MALDENER S.à r.l. vorgenannt, werden die Abschlusskonten sowie der Bericht des Liquidationskommissars angenommen.

Dieser Bericht wird dieser notariellen Urkunde beigelegt, um zusammen mit derselben einregistriert zu werden.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung gibt dem Liquidator und dem Liquidationskommissar volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate, ohne Einschränkung noch Vorbehalt.

#### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst sodann den Abschluss der Liquidation und bestätigt, dass die Aktiengesellschaft „MASTERPLAN INTERNATIONAL S.A.“, in freiwilliger Liquidation, definitiv aufgehört hat zu bestehen, selbst für Liquidationszwecke.

*Vierter Beschluss*

Alle Bücher, Konten und Gesellschaftsdokumente werden ab heute am Gesellschaftssitz in L-6637 Wasserbillig, 84, Esplanade de la Moselle, für die Dauer von fünf Jahren, aufbewahrt.

*Fünfter Beschluss*

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUDWIG & MALDENER S.à r.l., mit Sitz in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill, wird für den Kontenabschluss der Gesellschaft und die Erfüllung aller Formalitäten nach Abschluss der Liquidation zuständig sein.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen um 09.30 Uhr.

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde welche auf eintausend einhundert Euro (1.100.-€) abgeschätzt werden, obliegen zu Lasten der in Liquidation gesetzten Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde in Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. HOFFMANN, K. HILLEBRAND, P. STANKO, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29901. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* A. SANTIONI.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 18 décembre 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015210559/83.

(150235634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

**Manufacture International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 115.167.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société MERCOTRUST Aktiengesellschaft, dont le siège social est Auelestrasse, 5, FL-9490 Vaduz (Liechtenstein), Trustee of FARERA TRUST, (ci-après "le comparant"),

ici représentée par Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé leur délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que la société anonyme MANUFACTURE INTERNATIONAL S.A., dont le siège social est sis 44, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B115167, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mars 2006 publié au Mémorial C numéro 1109 du 8 juin 2006 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 février 2013, publié au Mémorial C numéro 1075 du 7 mai 2013.

II. - Que le capital social de la société anonyme MANUFACTURE INTERNATIONAL S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à cent mille Euros (EUR 100.000,-), divisé en cinquante mille (50.000) actions de deux Euros (EUR 2,-) chacune.

III. - Que la comparante est le propriétaire de toutes les actions de la susdite société MANUFACTURE INTERNATIONAL S.A.

IV. - Que l'activité de la société MANUFACTURE INTERNATIONAL ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V. - Que la comparante, en tant qu'actionnaire, se désigne comme liquidatrice de la société.

VI. - Qu'en cette qualité, elle requière le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII. - Que la comparante est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII. - Que partant, la liquidation de la société anonyme MANUFACTURE INTERNATIONAL S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX. - Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X. - Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions de la société.

XI. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille six cents euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 décembre 2015. Relation GAC/2015/11401. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015210558/52.

(150235880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

---

#### **Mahalo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 198.724.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 20 novembre 2015, que l'associé unique, AIM Services S.à r.l., a transféré la totalité des 1.250.000 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Orion Mine Finance (Master) Fund I L.P., une Limited Partnership, constituée et régie selon les lois des Bermudes, ayant son siège social au: c/o Appleby Services (Bermuda) Ltd, Canon's Court, 22, Victoria St, HM12 Hamilton, Bermudes, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Bermudes sous le numéro 46367.

En conséquence, la totalité des 1.250.000 parts sociales de la Société sont désormais détenues par le nouvel associé unique, Orion Mine Finance (Master) Fund I L.P.

#### *Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 14 décembre 2015*

En date du 14 décembre 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Olivier HAMOU de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Jonathan FORRESTER LAMB, né le 27 août 1984 à Madison, Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle: 1211, Avenue of the Americas, NY 10036 New-York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016;
- de nommer Madame Marie DRUINAUD, née le 4 août 1975 à Paris, France, ayant comme adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Jonathan FORRESTER LAMB, gérant de classe A
- Madame Marie DRUINAUD, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Mahalo S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015210541/32.

(150235502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

---

**Proconcepta S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 127.400.

L'an deux mille quinze,  
le quatorze décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROCONCEPTA S.A., avec siège social à L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.400,

constituée suivant acte reçu par le notaire Francis KESSELER, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 mars 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1243 du 22 juin 2007,

au capital social de soixante mille Euros (EUR 60.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de six cents Euros (EUR 600.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Frank BERNARD, employé privé, demeurant à L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch, qui se nomme lui-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Madame Sara CRAVEIRO, salariée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur.
- 3.- Détermination de ses pouvoirs.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société PROCONCEPTA S.A. avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Arsène KRONSHAGEN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, comme liquidateur de la société.

*Troisième résolution*

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: F. BERNARD, S. CRAVEIRO, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11250. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 décembre 2015.

Référence de publication: 2015210669/51.

(150236010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

**NH Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2611 Senningerberg, 1, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 75.694.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 22 décembre 2015*

L'associé unique de la Société a décidé de:

- accepter la démission de Roberto Chollet Ibarra, de sa fonction d'administrateur de la Société à compter du 22 décembre 2015;

- ratifier la démission de Cristos Paloglou, de sa fonction d'administrateur de la Société à compter du 12 février 2015;

- nommer Luis Carlos Berdonces, résidant professionnellement au 1, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en qualité d'administrateur de la Société à compter du 22 décembre 2015 et pour une période de six ans prenant fin à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020;

- accepter la démission NH Luxembourg, succursale luxembourgeoise de NH Private Equity B.V., de sa fonction d'administrateur PESC de la Société à compter du 22 décembre 2015;

- nommer NH Financing Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 1, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, et immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176639 et disposant d'un capital social de EUR 12.500, représentée par Paul Spée, résidant professionnellement au 577 Kruisweg, 2132 NA Hoofddorp, les Pays-Bas, en qualité d'administrateur PESC de la Société à compter du 22 décembre 2015 et pour une période de six ans prenant fin à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020;

- nommer Beatriz Puente, résidant professionnellement au calle Santa Engracia, 120, Madrid, Espagne, en qualité d'administrateur de la Société à compter du 22 décembre 2015 et pour une période de six ans prenant fin à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020;

- de re-nommer Deloitte Audit S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, en qualité de commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de 2015.

A compter du 22 décembre 2015, le conseil d'administration est donc composé comme suit:

- Brice Rosier, administrateur;

- NH Financing Services S.à r.l., représentée par Paul Spée, administrateur PESC;

- Beatriz Puente, administrateur; et

- Luis Carlos Berdonces.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NH Finance S.A.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015210600/38.

(150236540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

---

**Doctena S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.487.

—  
Les statuts coordonnés suivant le répertoire No. 1457 du 3 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

*Notaire*

Référence de publication: 2015210970/12.

(150236336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

---